



COMMUNE DE GOURIN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUILLET 2025

Liste des délibérations examinées Article L.2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales

Affichage le 4 août 2025
Mis en ligne 4 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine (à compter de 21h18), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : LE ROUX Véronique, ROYANT Helen, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine (jusqu'à 21h18), LE GRAND Hicham, TROALEN Anne

Procuration(s) : LE ROUX Véronique à LE COROLLER Marie-Ange, ROYANT Helen à LE FUR Françoise, POUPON Marie-Laure à HENRY Catherine, COUGARD Christelle à LE GOFF Jeannine, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, GOUJARD Laurine à BOCQUILLON Maud (jusqu'à 21h18), LE GRAND Hicham à JANNY Patrick, TROALEN Anne à PICARDA Styren.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 juin 2025 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent. Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION ».

DÉLIBÉRATIONS DU 29 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION EXAMINÉE	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2025/29/07/01	Petites Villes de Demain - Fonds façades - Annulation de la délibération du 23 mai 2025 relative au règlement de subvention	Approuvée à l'UNANIMITÉ

Délibération N°2025/29/07/02	Petites Villes de Demain - Fonds façades – Adoption du règlement de subvention pour la mise en valeur des façades des maisons et des immeubles <i>VU l'article 2131-11 du CGCT, les membres du conseil qui sont intéressés à l'affaire qui fait l'objet de la délibération se sont retirés de la salle et n'ont pas participé au vote</i>	Approuvée à l'UNANIMITÉ <i>NÉDÉLEC Rémi, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, et PHILIPPE Jean-Luc n'ayant pas participé au vote.</i>
Délibération N°2025/29/07/03	Petites Villes de Demain - Fonds façades – Adoption du règlement de subvention pour la création et la rénovation des devantures d'activités <i>VU l'article 2131-11 du CGCT, les membres du conseil qui sont intéressés à l'affaire qui fait l'objet de la délibération se sont retirés de la salle et n'ont pas participé au vote</i>	Approuvée à l'UNANIMITÉ <i>BOUÉDEC Jean-Michel, et ULLIAC Morgane n'ayant pas participé au vote.</i>
Délibération N°2025/29/07/04	Tarification sociale / cantine à 1 euro - Fixation des tarifs des repas à compter du 1^{er} septembre 2025	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2025/29/07/05	Fixation de la redevance d'utilisation du domaine public applicable hors marché de plein air à compter du 1^{er} août 2025	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2025/29/07/06	Convention de financement et de réalisation entre la commune de Gourin et le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan pour la réalisation et le financement de l'extension de l'éclairage public au terrain synthétique (travaux complémentaires)	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2025/29/07/07	Subvention 2025 : Association « Archers des Montagnes Noires »	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2025/29/07/08	Approbation de l'avenant n° 1 à la convention entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Centre Ouest Bretagne, Roi Morvan Communauté et la commune de Gourin pour la mise en œuvre expérimentale d'un réseau d'autostop matérialisé	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2025/29/07/09 <i>Arrivée de GOUJARD Laurine à 21h18</i>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable ayant pour objet le remplacement de fenêtres et le ravalement d'un bâtiment communal situé place de l'église dans le cadre de la création de toilettes publiques	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2025/29/07/10	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire modificatif relatif au Foyer des Jeunes Travailleurs ayant pour objet la mise en couleur du bâtiment ainsi que le réagencement d'un logement situé à l'étage	Approuvée à l'UNANIMITÉ

Délibération N°2025/29/07/11	Présentation du rapport annuel d'activité et rapport financier du multi-accueil pour l'exercice 2024	Prend acte
Délibération N°2025/29/07/12	Présentation du rapport d'activités de Roi Morvan Communauté pour l'exercice 2024	Prend acte
Délibération N°2025/29/07/13	Présentation du rapport annuel sur le service d'assainissement collectif - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et compte d'affermage du délégataire pour l'exercice 2024	Prend acte
Délibération N°2025/29/07/14	Modification du règlement de la médiathèque/ludothèque	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2025/29/07/15	Adhésion à la Charte « Ville ambassadrice du don d'organes »	Approuvée avec 26 voix « POUR » et 1 voix « ABSTENTION »

DÉCISION(S) PRISE(S) PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE :

Le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Le Maire par délibérations du 12 juin 2020 et du 18 mars 2022.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* ».

Les dernières décisions prises par délégation du conseil sont les suivantes :

Budget principal

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Urbanisme	18/06/2025	Dec-Cne/2025-45	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 22 rue des Montagnes Noires, parcelle cadastrée AR 35.
Urbanisme	30/06/2025	Dec-Cne/2025-46	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 7 rue de Pen An Traon, parcelle cadastrée AR 282.
Urbanisme	30/06/2025	Dec-Cne/2025-47	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, rue de la Libération, parcelle cadastrée AV 714.

Urbanisme	30/06/2025	Dec-Cne/2025-48	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 45 rue de Scaër, parcelle cadastrée AR 380.
Urbanisme	01/07/2025	Dec-Cne/2025-49	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 43 rue de Cornouaille, parcelles cadastrées L 233-876-878.
Commande publique	03/07/2025	Dec-Cne/2025-50	Demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Banque des territoires, pour la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement d'ilot, d'un programme architectural de cinéma, de la préparation et du suivi du concours d'architecture et AMO en phase de maitrise d'œuvre.
Urbanisme	10/07/2025	Dec-Cne/2025-51	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 19 rue Roger, parcelle cadastrée AT 259.

Le 29 juillet 2025,

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Le 29 juillet 2025,

La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.